



Syndicat pour l'innovation, le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères (SIREDOM) - Agence Sud Francilienne pour l'énergie, les déchets et l'environnement (Siren : 200077832)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Lisses
Arrondissement	Évry
Département	Essonne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	01/01/2018
Date d'effet	01/01/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Xavier DUGOIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	63 rue du Bois Chaland
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	91090 LISSES
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@siredom.com
Site internet	www.siredom.com

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	1 930 983
Densité moyenne	1 019,45

Périmètres

Nombre total de membres : 12

- Dont 12 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
91	CA Coeur d'Essonne Agglomération (200057859)	CA
91	CA Communauté Paris-Saclay (200056232)	CA
91	CA Etampois Sud Essonne (200017846)	CA
91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (200059228)	CA
91	CA Val d'Yerres Val de Seine (200058477)	CA
91	CC du Pays de Limours (CCPL) (249100074)	CC
91	CC du Val d'Essonne (CCVE) (249100546)	CC
91	CC Entre Juine et Renarde (CCEJR) (249100553)	CC
91	CC le Dourdannais en Hurepoix (CCDH) (249100595)	CC
94	Grand-Orly Seine Bièvre (200058014)	CC
91	SIRTOM du Sud-Francilien (200066959)	SM fermé
91	SM d'élimination des déchets de la région d'Etampes (SEDRE) (259101988)	SM fermé

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Le syndicat mixte à la carte agit sur son territoire pour garantir aux administrés des collectivités territoriales, EP et /ou syndicats adhérents, la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de la gestion des déchets ménagers et assimilés (ainsi que des déchets spéciaux des ménages) au sens de l'article L.2224-13 du CGCT ainsi que des déchets d'activité économique, industriels et commerciaux banals et biodéchets, des énergies renouvelables en lien avec les déchets (notamment production, fourniture et vente) et en matière environnementale au regard de ses obligations de réduction et de compensation des impacts de ses politiques publiques sur l'environnement.</i> <i>Le syndicat exerce à la carte "le traitement des déchets ménagers et assimilés" et "la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés" Le syndicat exerce pour les EPCI à FP et EPT adhérents, les compétences à la carte suivantes : "Collecte en porte à porte et le traitement des déchets ménagers et assimilés" et "Traitement des déchets ménagers et assimilés" (Voir les statuts en pièce jointe).</i> <i>Le syndicat implante, gère et exploite des équipements en apport volontaire (structurants ou non) et des équipements structurants de traitement et valorisation des déchets. Il pourra mettre en place et/ou s'associer à des actions de coopération et/ou de solidarité avec des collectivités territoriales, EP et syndicats adhérents. Il a en outre pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation de tout ouvrage présentant un intérêt dans ses domaines de compétences (voir les statuts en pièces jointe).</i> Par substitution - Contribution à la transition énergétique

Le syndicat mixte à la carte agit sur son territoire pour garantir aux administrés des collectivités territoriales, établissements publics et /ou syndicats adhérents, la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de la gestion des déchets ménagers et assimilés (ainsi que des déchets spéciaux des ménages) au sens de l'article L.2224-13 du CGCT ainsi que des déchets d'activité économique, industriels et commerciaux banals et biodéchets, des énergies renouvelables en lien avec les déchets (notamment production, fourniture et vente) et en matière environnementale au regard de ses obligations de réduction et de compensation des impacts de ses politiques publiques sur l'environnement.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
28	SI pour le traitement et la valorisation des déchets (SITREVA) (252803341)	SM fermé	2 121 001

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)